



MAIRIE DE CANTE
13 Rue du Général Sarrut
09700 CANTE
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr
http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2024_026

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2024

Date de la convocation : **17 septembre 2024**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	06	06
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
06	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un septembre, à 11 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, M Hubert GRAS, M Sébastien CATHALA, M Nicolas BLANCHOT,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Wendy BURG, M Philippe BISOGNIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, Mme Nadine CLAPIER

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET : Cession de la parcelle C 189 (bornage non délimité) en faveur de la commune

M le Maire informe :

La propriétaire de la parcelle C189 a donné son accord pour la cession de ladite parcelle, à la commune pour l'euro symbolique.

Parcelle C 189



M le Maire propose qu'en échange la municipalité s'engage :

- à assumer les frais de bornage,
- à assumer les frais de notaire

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de M le Maire

et le mandate pour élaborer et signer tous les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 27 septembre 2024